

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Arrondissement de Berre  
0413319480

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : Cession à l'euro symbolique de parcelles départementales à la ville de Fos-sur-mer.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire d'un ensemble de parcelles inutiles à la voirie départementale, situées sur la commune de Fos-sur-mer, en bordure de l'ancienne RD51b, reclassée maintenant en plusieurs routes communales, chemin de Gari, chemin de David, chemin de Phion.

Par lettre en date du 4 décembre 2019, la commune a sollicité la cession de ces parcelles à titre gratuit, pour qu'elle puisse régulariser la situation de fait et les intégrer à son domaine public.

Ces terrains, acquis en 1988, 1991 et 1992, de faible superficie, ont été au fil du temps, aménagés en trottoirs ou ont servi pour l'élargissement de ces voies communales.

France Domaine a évalué ces 39 parcelles, soit 4 412 m<sup>2</sup>, situées en zone UDC au PLU de la commune à 13 680 €(3,10 €/m<sup>2</sup>). Toutefois, du fait de leur situation actuelle, toutes ces parcelles de formes longitudinales situées soit en bordure de chaussée des voiries communales (trottoirs et places de stationnement), soit intégrées à la chaussée elle-même, n'ont en réalité qu'une valeur symbolique d'un euro.

Ces terrains n'ayant plus aucune utilité pour la voirie départementale, ils pourraient être cédés à la commune à l'euro symbolique qui ne sera pas recouvré.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL